

Québec, le 1^{er} avril 2025

Monsieur Stéphane Nourry
Directeur des opérations
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
1000, boulevard Arthur-Sicard
Bécancour (Québec) G9H 2Z8

Objet : Recevabilité de l'étude d'impact – Demande d'engagement dans le cadre du programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour sur le territoire de la municipalité de Bécancour par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (Dossier 3211-02-319)

Monsieur,

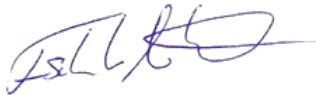
Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du programme cité en objet, l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact est présentement réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi que de certains autres ministères. Afin de formuler une recommandation au ministre, il est demandé à l'initiateur de répondre à l'engagement formulé dans la pièce jointe. À noter que cet engagement est nécessaire afin de poursuivre l'analyse du programme.

En vertu des articles 118.5.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement et 18 du RÉEIE, ces renseignements seront publiés au Registre des évaluations environnementales du Ministère.

Pour toute question, vous pouvez rejoindre Monsieur Gérard Denis au (418) 521-3933 poste 31282 ou à l'adresse courriel suivante : gerard.denis@environnement.gouv.qc.ca.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La directrice,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Nault', with a stylized flourish at the end.

Isabelle Nault

p. j. Demande d'engagement à l'initiateur

**Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de
Bécancour sur le territoire de la municipalité de Bécancour par la Société du
parc industriel et portuaire de Bécancour
(Dossier 3211-02-319)**

Demande d'engagement

Potentiel archéologique subaquatique

1. Tel qu'exigé dans la directive datée du 16 juin 2020, un avis émis par un archéologue possédant une expertise subaquatique doit être transmis dans le cadre de l'analyse de tous projets ayant, ou étant susceptibles d'avoir, un impact sur des vestiges ou artefacts en milieu hydrique (littoral). Malgré l'historique de dragage et la portée du mandat précédent relatif à la détermination du potentiel archéologique du site à l'étude, l'initiateur doit s'engager à déposer un avis émis par un archéologue possédant une expertise subaquatique concernant le potentiel archéologique subaquatique de la zone touchée par le projet (aire de dragage). Cet avis devra être déposé, au plus tard, [lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet](#).

Rédigé par :

Gérard Denis

Gérard Denis, géographe, M. ATDR
Chargé de projet